

Master de Droit administratif – Droit immobilier public

Projets tutorés M1 – « Objectif formation »



« Actualité des contrats publics : commandes publiques, occupations domaniales et économie »

23 mai 2019 (amphi 2)

8h45 : accueil des participants

9h-12h30 : travaux de la matinée

- Allocution d'ouverture

Olivier GUEZOU, Professeur de droit public UVSQ, Directeur du Master DA-DIP

Première partie - Les contrats de la commande publique



Table ronde - 1

Notions et champ d'application : la logique économique du code de la commande publique

- **Notion de contrats de la commande publique**
 - o **Dimension contractuelle** : Cassandra ROBERT, apprentie, Paris La Défense - Direction juridique et foncière
 - o **Approche organique - les acteurs** : Liza CHALAL, apprentie, SNCF - Direction Juridique Groupe et Cassandra ROBERT
 - o **Approche matérielle – l'objet et la contrepartie** : Cassandra ROBERT
 - **Les « autres contrats » - focus sur la quasi-régie** : Justine HUYGHE, apprentie, Mutuelle des architectes français - Direction des contrats
 - **Contrats de la commande publique et contrats administratifs** : Adrien BALMELLE, apprenti, Serv. adm. Régional de la CA Versailles - Service des marchés publics
-



Table ronde – 2

La définition du besoin, expression d'une demande économique sur le marché : étape clé d'un achat réussi

Les principes directeurs de la définition du besoin : Lauren SIX, apprentie, Direction centrale du Service infrastructure de la Défense, BGDUE

- **Le sourcing**
 - o **Un moyen efficace de définition du besoin** : Emma GOULIAS, apprentie, BNP Paribas Leasing Solutions, Pôle Marchés publics
 - o **Conseils pratiques** : Dorian BERANGER, apprenti, Conseil départemental des Yvelines, Direction de la commande publique
 - **La notion d'achat - l'impact concret de la définition du besoin sur l'économie** : Julian QUADIR, apprenti, Les résidences
-

Pause (15 min.)



Table ronde - 3

La passation, rencontre de l'offre et de la demande : instrumentalisation de la commande publique, critères de choix et défauts des offres

- **Accès des PME à la commande publique : le code, le décret de Noël et la Loi Pacte :** Juliette GONTIER, apprentie, EPAMARNE, Service Achats, DAF
- **Critères de choix et choix des critères, une approche économique :** Coralie YOËLA, apprentie, SIPPEREC, Direction des affaires juridiques et de la commande publique
- **Intégration des considérations**
 - o **environnementales :** Florence MOTTO LEESON, apprentie, DDFIP des Hauts-de-Seine, Service Budget, Immobilier, Logistique.
 - o **sociales :** Sandrine SIMON, apprentie, Conseil Régional d'Ile de France
- **Les offres**
 - o **irrégulières, inacceptables ou inappropriées :** Solène TOULEMONDE, apprentie, Les résidences, Services achats et marchés
 - o **anormalement basses :** Jessica RAMOS, apprentie, Service commande publique, Commune de Villeneuve-la-Garenne

Buffet – Salle 231

14h-17h : travaux de l'après-midi

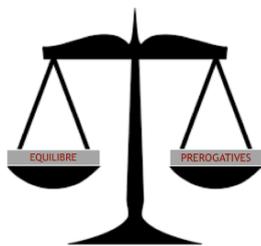


Table ronde - 4

Exécution et prévisibilité économique : la codification des règles générales applicables aux contrats administratifs

- **Les prérogatives de l'administration**
 - o **Le pouvoir de contrôle :** Louis JAMET, apprenti, Ministère de l'Intérieur, Sec. Gén., Sous-dir. aff. Immo., Bureau des aff. immo. de la Police, des Préfectures et de la Sécurité Civile
 - o **Les pouvoirs de modification et de résiliation unilatérales :** Héloïse LAFARGUE, apprentie, Ville de Versailles, Service des marchés publics
 - o **Le pouvoir de sanction :** Morgane AZOULAY, apprentie, Université Paris Sud, Direction des affaires juridiques et institutionnelles
- **Les droits des entreprises : le droit à l'équilibre financier**
 - o **L'imprévision et les sujétions imprévues :** Andréa VASSEUR, apprentie, Cabinet Otto & Associés
 - o **La force majeure :** Morgane AZOULAY

Seconde partie - Les contrats d'occupation domaniale



Table ronde - 5

Gestion domaniale et approche économique : acquisitions occupations et cessions domaniales

- **Introduction sur la domanialité et son régime** : Myriam CONDE, apprentie, Gendarmerie Nationale, Sous-dir. de l'immobilier et du logement, Bureau de la programmation immobilière
- **Les acquisitions domaniales** : Karlyne ROQUE, apprentie, Conseil Départemental de L'Essonne, Direction du Domaine et du Patrimoine, Service Administration et Valorisation Domaniale
- **Les occupations domaniales** :
 - o **en lien avec la commande publique** : Melissa TRICONNET, apprentie, Ville de Versailles, Direction de la commande publique et des délégations de service public
 - o **« simples »** : Isis MOLE, apprentie, SNCF Gares & Connexions, Département juridique
- **Les cessions domaniales** : Karlyne ROQUE

Pause (15 min.)



Table ronde - 6

Attribution des CODP : publicité et sélection, une révolution consacrée par l'ordonnance du 19 avril 2017

- **Le droit actuel - une filiation** : Douja ALLOUS, apprentie, Le Mans Métropole, Service Urbanisme
- **Les nouvelles obligations de publicité et de sélection** : Simon BERNARD, apprenti, Instructeur du Droit des Sols, Commune de Limours, Service Urbanisme et Julie PICHOT, Grand Port Maritime de Rouen, Service Aménagement et Gestion des Espaces
- **Les limites aux obligations de publicité et de sélection** : Elia COLY, apprentie, Musée de l'Armée, Division Budget/Finances, Bureau des marchés, des contrats et de l'ordonnancement et Julie PICHOT.
- **Un cas concret** : Julie PICHOT.

Renseignements complémentaires

Le Master

Le master de « Droit administratif - Droit immobilier public » existe depuis 1996 et est ouvert à l'apprentissage, en seconde année de master (bac+5), depuis 2009.

En 2015, une nouvelle étape a été franchie en offrant à nos étudiants et à nos partenaires une formation qui soit intégralement en apprentissage, durant les deux années de master (bac+4 et bac+5).

Les projets tutorés

La journée de formation professionnelle organisée le 23 mai 2019 à la Faculté de droit et de science politique de l'UVSQ constitue la restitution orale de six « projets tutorés collectifs » menés par les étudiants du Master 1 de DA - Droit immobilier public promo 2018/2019, sous la direction d'Olivier Guézou, Professeur de droit public et directeur du Master.

L'objectif de ces projets est de permettre aux étudiants-apprentis de compléter leur formation académique mais aussi pratique par une recherche utile pour leur vie professionnelle, leur permettant d'expérimenter concrètement le travail en groupes, le partage des tâches, la gestion du temps sur toute une année, mais aussi la restitution devant un large public.

Pour accueillir un apprenti à compter de septembre 2019

N'hésitez pas à contacter : Martine Cormier-Tison, Chargée des relations avec les structures d'accueil à l'ESSYM (mcormier@essym.fr) ou Olivier Guézou, Directeur du Master de DA-DIP (olivier.guezou@uvsq.fr).

Pour être candidat au Master

Le master DA-DIP doit, en principe, être suivi en apprentissage. Par exception, une inscription en formation initiale est possible en cas d'incompatibilité ou d'inadaptation de l'apprentissage (par ex. pour des raisons tenant au statut du candidat). Le master peut également être suivi en formation continue (contrat de professionnalisation).

Chaque année, trois sessions de sélection sont organisées : mi-avril, mi-mai et mi-juin. Les candidats sont invités à se faire connaître si possible dès la session d'avril. Ils bénéficient du suivi personnalisé et des conseils du Centre de Formation des Apprentis, notamment pour trouver et signer leur contrat d'apprentissage.

Le dossier de candidature doit être transmis sur la plate-forme dématérialisée accessible sur le site du Master : <http://www.master-droitimmo.uvsq.fr/>

Contacts - Université

- Directeur : Olivier Guézou – olivier.guezou@uvsq.fr
- Assistante administrative et pédagogique : Sandrine Henaut - sandrine.henaut@uvsq.fr - 01.39.25.52. 95

Contacts - ESSYM

- Responsable pédagogique : Philippe Vanlair - pvanlair@essym.fr - 01.40.86.62.06
- Conseillère Relations Structures d'accueil : Martine Cormier-Tison - mcormier@essym.fr - 01 30 48 80 72
- Assistante administrative et pédagogique : Delphine Gérard - dgerard@essym.fr - 01 40 86 62 42.